

# Marine Jeantet renouvelée dans ses fonctions de directrice générale de l'Agence de la biomédecine

DATE : 14/04/2026  
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Par décret en date du 13 avril 2026, Marine Jeantet, médecin de santé publique, est renouvelée pour un second mandat de trois ans dans ses fonctions de directrice générale de l'Agence de la biomédecine. Cette reconduction fait suite aux auditions conduites le 24 mars 2026 devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale et la commission des affaires sociales du Sénat, conformément aux dispositions de l'article L. 1451-1 du code de la santé publique. Les deux commissions ont rendu un avis favorable.

Nommée directrice générale par décret du 29 janvier 2023, Marine Jeantet a exercé son premier mandat du 1er février 2023 au 31 janvier 2026.

Au cours des auditions du 24 mars 2026, Marine Jeantet a présenté le bilan de son premier mandat ainsi que les perspectives stratégiques qu'elle entend porter pour l'Agence de la biomédecine dans les trois années à venir, et notamment :

- **le développement des politiques de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus pour mieux répondre aux besoins de santé publique** avec comme leviers principaux la diversification des sources de greffons, la baisse du taux d'opposition et la lutte contre la désinformation, la valorisation des équipes médicales de prélèvement et de greffe et la reconnaissance aux donneurs ;
- **une meilleure prise en charge de la maladie rénale chronique (MRC)** grâce à la transformation du registre REIN (Réseau Épidémiologie et Information en Néphrologie) en système d'information de la MRC, et l'amélioration de l'accès à la greffe rénale, notamment dans les DROM ;
- **la consolidation du recrutement de jeunes donneurs de moelle osseuse**, l'amélioration des parcours post-greffe de cellules souches hématopoïétiques, un travail de refonte des actes de typages HLA et la structuration et la régulation de l'activité de thérapie cellulaire hors oncologie ;
- **la consolidation de l'accès à l'AMP à toutes les femmes et à l'autoconservation des gamètes**, en travaillant sur la fluidification des parcours, en construisant un système d'information pour mieux gérer les stocks de gamètes au niveau national et en poursuivant le recrutement de nouveaux donneurs de gamètes ;
- **l'accompagnement des évolutions majeures en matière de génétique médicale**, en réponse à l'utilisation du séquençage de nouvelle génération (NGS) dans les soins courants et aux défis organisationnels et éthiques que cela soulève ;
- **la promotion de la recherche dans les domaines de compétences de l'Agence**, notamment dans le domaine des sciences humaines et sociales, et par le soutien inédit d'un programme d'équipement et de recherche TREASURE (Transplantation, REgeneration And preservation of OrganS), et des travaux autour de la xénogreffe ;

- **la structuration d'une gouvernance éthique des neurotechnologies**, afin de construire les règles qui permettront de décider collectivement de leur cadre d'application, en respectant l'intérêt et le droit des personnes ;
- **la contribution aux travaux préparatoires de la révision de la loi de bioéthique.**

Ce nouveau mandat s'ouvre dans un moment charnière : l'Agence de la biomédecine contribue activement à l'élaboration des plans ministériels qui structureront son action pour les quatre prochaines années. Marine Jeantet en assurera la coordination, en concertation avec les parties prenantes, puis leur déploiement au service de tous les patients.

---

À PROPOS DE L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE | L'Agence de la biomédecine est une agence nationale créée par la loi de bioéthique de 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions.

   **Contact presse** : Madeleine Claey, [presse@biomedecine.fr](mailto:presse@biomedecine.fr) | **Site presse de l'Agence** : <https://presse.agence-biomedecine.fr>

AGENCE DE LA BIOMÉDECINE | 1 Avenue du Stade de France | 93212 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex  
[www.agence-biomedecine.fr](http://www.agence-biomedecine.fr)